



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du jeudi 24 mars 2016 à 20 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Nicole MATHONNET, Élodie LEFEBVRE, Michel GONNET, Alain AMIEUX, David LE GUEN, Jérôme FOUVET, Jean-Pierre JACQUIER,

**Pouvoir de** : Charley SCEMAMA à Olivier FONS

**Absents** : Sylvain ARNAUD, Yoann ROTH

**Secrétaire de séance** : Alain AMIEUX

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

**CAMPING**

Dépenses de fonctionnement :	36 008.63 €
Recettes de fonctionnement :	27 381.35 €
Déficit de fonctionnement 2015:	-8 627.28 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014	10 437.86 €
Total excédent de fonctionnement	1 810.58 €
Dépenses d'investissement :	1 542.00 €
Recettes d'investissement :	14 196.20 €
Excédent d'investissement :	12 654.20 €
Excédent d'investissement reporté (2014)	20 489.76 €
Total excédent d'investissement	33 143.96 €

**CCAS**

Dépenses de fonctionnement :	12 335.20 €
Recettes de fonctionnement :	13 784.00 €
Excédent de fonctionnement	1 448.80 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 844.21 €
Total excédent de fonctionnement	4 293.01 €
Excédent d'investissement reporté	63 734.44 €

**EAU**

Dépenses de fonctionnement :	64 850.49 €
Recettes de fonctionnement :	88 097.18 €

Excédent de fonctionnement	23 246.69 €
Excédent de fonctionnement reporté	49 805.81 €
Total excédent de fonctionnement	73 052.50 €
Dépenses d'investissement :	57 125.73 €
Recette d'investissement	80 504.65 €
Excédent d'investissement	23 378.92 €
Déficit d'investissement reporté	13 399.23 €
Total déficit d'investissement	- 9 540.31 €

Reste à réaliser dépense d'investissement	100 100.00 €
Reste à réaliser recette d'investissement	80 580.00 €

Déficit reste à réaliser	19 520.00 €
--------------------------	-------------

### **MICRO CENTRALE**

Dépenses de fonctionnement :	43 040.15 €
Recettes de fonctionnement :	58 404.52 €
Excédent de fonctionnement :	15 364.37 €

Excédent reporté 2014	51 251.71 €
Total excédent de fonctionnement	66 616.08 €

Dépenses d'investissement :	27 556.73 €
Recettes d'investissement	17 971.67 €
Déficit d'investissement :	-9 585.06 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	64 000.00 €
--	-------------

Excédent d'investissement reporté	79 461.02 €
Total excédent d'investissement	5 875.96 €

### **ZA**

Dépenses de fonctionnement :	0
Recettes de fonctionnement :	0 €
Excédent de fonctionnement 2014 reporté	59 080.15 €

Dépenses d'investissement :	0 €
Recette d'investissement	0 €
Déficit d'investissement reporté	67 734.14 €

### **COMMUNE**

Dépenses de fonctionnement :	540 459.91 €
Recettes de fonctionnement :	558 320.48 €
Excédent de fonctionnement :	17 860.57 €
Excédent de fonctionnement reporté	53 771.97 €

<b>Total excédent fonctionnement</b>	<b>71 632.54 €</b>
Dépenses d'investissement :	251 635.43 €
Recettes d'investissement :	249 828.07 €
Déficit d'investissement	-1 807.36 €
Excédent d'investissement 2014 reporté	101 975.13 €
<b>Total excédent d'investissement :</b>	<b>100 167.77€</b>
Restes à réaliser en dépenses	338 344.35 €
Restes à réaliser en recettes	208 450.99 €
<b>Déficit des restes à réaliser</b>	<b>129 893.36 €</b>

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Madame Nicole MATHONNET pour procéder aux votes de tous les comptes administratifs.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour tous les comptes administratifs 2015.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### **CAMPING**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent- 001) de la section d'investissement de : 12 654.20 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 8 627.28 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 810.58 €

### **EAU**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 23 378.92 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 23 246.69

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 100 100.00 €

En recettes pour un montant de : 80 580.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 9 540.31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une par-

tie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 9 540.31 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 63 512.19 €

### **MICRO CENTRALE**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -  
- 9 585.06 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :  
15 364.37 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 64 000.00 €

En recettes pour un montant de : 0

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 66 616.08 €

### **COMMUNE**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : - 1 807.36 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 860.57 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 338 344.35 €

En recettes pour un montant de : 208 450.99 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :  
29 725.59 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 29 725.59 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 41 906.95 €

### **COMPTES DE GESTIONS DU TRESORIER**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2015 du trésorier de Monetier les Bains qui sont identiques aux comptes administratifs de la commune, et ce pour tous les budgets.

### **TAUX DES 3 TAXES**

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour que les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe du foncier bâti et non bâti n'augmentent pas.

Ce qui donne une imposition des 3 taxes comme les années précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation :	9.02 %	soit :	53 633.00 €
Taxe foncière (bâti) :	17.48 %	soit :	92 050.00 €:
Taxe foncière (non bâti) :	100 %	soit :	3 000.00 €

#### **BUDGETS PRIMITIFS :**

##### **CAMPING**

Fonctionnement: dépenses et recettes : 34 954.58 €

Investissement: dépenses et recettes : 80 566.54 €

##### **EAU**

Fonctionnement : dépenses et recettes : 118 081.19 €

Investissement:

Dépenses: 73 200.20 € +100 100.00 € (report 2015) = 173 300.20 €

Recettes : 92 720.20 € + 80 580.00 € (report 2015) = 173 300.20 €

##### **MICRO CENTRALE**

Fonctionnement : dépenses et recettes : 125 973.08 €

Investissement:

Dépenses: 88 787.63 +64 000.00 € (report 2015) = 152 787.63 €

Recettes : 152 787.63 €

##### **ZA**

Fonctionnement: dépenses et recettes : 109 080.15 €

Investissement : dépenses et recettes : 176 814.29 €

##### **COMMUNE**

Fonctionnement : dépenses et recettes : 591 144.95 €

Investissement:

Dépenses: 444 702.61 € +338 344.35 € (report 2015) = 783 046.96 €

Recettes : 574 595.97 € + 208 450.99 € (report 2015) = 783 046.96 €

#### **GRATUITÉ DE STATIONNEMENT POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES**

Le programme de déploiement de bornes de charges publiques pour véhicules électriques porté par le SyME05, prévoit 80 bornes publiques sur le département des Hautes-Alpes d'ici fin 2017.

Cette opération est réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat, confiés à l'ADEME, ainsi que celui du département des Hautes Alpes.

Deux bornes de charge sont prévues au col du Lautaret.

L'aide de l'ADEME est conditionnée à la décision de gratuité de stationnement pour les véhicules électriques sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'assurer la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans

dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune, et ce pendant une durée minimale de deux (2) ans à compter de la présente délibération.

### **VENTE DE TERRAINS**

Philippe PELLAN désire acheter les terrains B 301 et 302 situés derrière Les Cours au lieu-dit Cotte Bourrelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle B 301 d'une superficie de 888 m<sup>2</sup>, et B 302 d'une superficie de 289 m<sup>2</sup> à Monsieur Philippe PELLAN au prix de 60.00 € le m<sup>2</sup>
- Dit que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à cette vente.

### **AFFAIRES DIVERSES**

*La divagation des chiens est interdite.* Autant pour les Patous, les chiens de bergers, et tous les autres chiens. Ceci est le dernier avertissement. Dans le cadre de l'arrêté municipal en vigueur, la gendarmerie sera amenée à verbaliser.

*Monsieur le maire voudrait créer un chenil* non pas pour récupérer les chiens errants, mais pour garder les chiens des touristes quand ceux-ci vont se promener dans le Parc des Ecrins ou ailleurs.  
Cet espace servirait à un mucher qui voudrait s'installer sur la commune.  
A réfléchir.

*Le mur de soutènement* de la chapelle Ste Brigitte, et celui qui soutient le jardin de la famille DUBOC, aux Cours, s'effondrent. Ces murs donnent sur des chemins communaux. Un courrier sera fait aux propriétaires leur demandant de les remettre en états.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 15

Le maire

le secrétaire de séance